DEX AURA
OCTOBRE 2026

#PEAK PERIOD
MOBILISATION : 👍
DÉCLASSEMENT : 👎
On vous dit tout !

À l'approche du Black Friday et des fêtes de fin d'année, la presse a récemment dévoilé les chiffres des recrutements saisonniers destinés à absorber l'augmentation massive des flux de colis. **Dans ce contexte, près de 13 000 renforts sont annoncés.**
Amazon prévoit le recrutement de 9 500 saisonniers pour renforcer ses centres logistiques. **De son côté, La Poste annonce 3 500 recrutements de renfort.** Mais derrière ces chiffres, une autre réalité se dessine : celle d'un recours accru aux cadres et encadrants pour compenser les tensions sur les effectifs.
Alors même que la CFE-CGC Groupe La Poste négocie actuellement les accords « Distribution et Traitement » à la DODT ainsi que l'accord « Challenge » à Colissimo, une question essentielle se pose à la BSCC :

PEUT-ON DEMANDER À UN CADRE OU À UN ENCADRANT D'EXERCER DES TÂCHES D'EXÉCUTION PENDANT LA PEAK PERIOD ?

CE QUE RAPPELLE LE DROIT

LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE RAPPELLE PLUSIEURS PRINCIPES FONDAMENTAUX :

- **Le déclassement professionnel ne peut être imposé.**

Faire exercer durablement ou de manière répétée à un cadre des tâches relevant exclusivement de l'exécution (tri, manutention, distribution…) est susceptible de constituer une atteinte à sa qualification professionnelle. Le maintien du salaire ne suffit pas à justifier une telle pratique.

- **L'entraide exceptionnelle doit rester exceptionnelle.**

Un appui ponctuel pour faire face à une situation particulière peut être concevable. En revanche, il ne doit ni devenir systématique ni se substituer aux missions normales d'encadrement, d'organisation et de pilotage des équipes.

- **Le volontariat doit être privilégié.**

Toute participation à des activités opérationnelles en renfort doit reposer sur le volontariat, dans le respect des conditions de travail, des règles de sécurité et des compétences requises.



CFE CGC

LES EXIGENCES DE LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE
LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE DEMANDE À LA BSCC :

- **Des effectifs saisonniers à la hauteur des besoins réels,** afin que la Peak Period ne repose pas sur une surcharge des encadrants.
- **Le respect des qualifications et des missions des cadres,** dont le rôle est d'organiser, de piloter l'activité et d'accompagner les équipes, et non de servir de variable d'ajustement permanente.
- **Le respect du volontariat,** assorti d'une reconnaissance concrète et d'une valorisation de tout engagement exceptionnel (prime spécifique, prise en compte dans la rémunération variable ou autres dispositifs de reconnaissance).
- **Des formations adaptées, un accueil sécurité et la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI)** pour tous les collègues volontaires amenés à intervenir sur des activités opérationnelles.

CADRES & ENCADRANTS : NE RESTEZ PAS SEULS !

Si vous êtes sollicité(e) pour effectuer des tâches ne relevant pas de votre fonction habituelle ou si vous avez des interrogations sur vos droits pendant la Peak Period, contactez vos représentants CFE-CGC Groupe La Poste.

VOS INTERLOCUTEURS CFE-CGC GROUPE LA POSTE

M. DEBIEZ
(Dép. 01/42/69)
06 79 94 27 02
myriamdebiez.cgc@gmail.com

E. BIELER
(Dép. 38/69)
06 62 36 44 85
emilie.bieler@laposte.fr

S. DEQUIER
(Dép. 38/73/74)
07 88 97 58 16
sebastien.dequier@laposte.fr

D. PAIN
(Dép. 07/26)
06 69 16 92 75
david.pain@laposte.fr

D. FUMEO
(Dép. 03/15/43/63)
07 61 74 41 79
david.fumeo@laposte.fr

LA MOBILISATION COLLECTIVE NE DOIT PAS SE TRANSFORMER EN DÉCLASSEMENT PROFESSIONNEL.

CFE-CGC GROUPE LA POSTE : DÉFENDRE L'ENCADREMENT, FAIRE RESPECTER LES QUALIFICATIONS, RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT.



100% CADRES 100% BSCC

CFE CGC Groupe La Poste

CFE-CGC Groupe LA POSTE - 90 rue La Fayette - 75009 PARIS
cgclaposte@gmail.com